

DEPARTEMENT DE L'ORNE  
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DE RADON  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE**

Extrait du registre des **DELIBERATIONS** du Conseil de Communauté

**SEANCE DU 10 avril 2018**

-----

L'an deux mille dix huit, le mardi 10 avril à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle intercommunale du Mêlé sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

**Etaient présents :** C.de BALORRE- A.PERRAULT- D.BOURBAN- S.FOSSEY- F.BRESSON- R.COLLETTE- R.RILLET-R.DENIS- A.BELLOCHE- R.HERBRETEAU- V.MARQUES- B.LECONTE — M.FLERCHINGER- C.NOLLET- D.VALLET- M.BRACKE- T.BAUCHERON - F.RATTIER- B.LIBERT- JM.VALLET- D.MAUX- R.ADAMIEC- MF.DESVERGNES- P.LAWSON F.BERRIER- M.BELLOCHE- F.MICHEL- B.DETROUSSEL- E.LIGER- P.ROUILLARD- C.DUPOUIS- A.COTREL - H.LEVESQUE- E.GOUELLO- C.BOHAÏN-

**Absents excusés :** G.de LA FERTE - J.BRULARD- C.PETITEAU - B.METAYER – J.GERMOND- P.CAPRON- G.POTTIER

**Absents représentés :** C.DESMORTIER donne pouvoir à F.BERRIER- M.SALMON donne pouvoir à F.BRESSON

Monsieur ADAMIEC Romuald est nommé **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44    Présents : 35    Votants : 37    Abstention : 0    Contre : 0

<b>Délibération n°2018-0410-0-1</b> <b>Syndicat de la Pervenche et de l'Erine : avis sur les conditions de transfert de l'actif et du passif suite à la dissolution du syndicat</b>
--

Le syndicat intercommunal des Bassins de la Pervenche et de l'Erine assurait jusqu'au 31 décembre 2017 la restauration et l'entretien des cours d'eau sur les bassins de la Pervenche et de l'Erine,

A compter du 1er janvier 2018 la CDC de la vallée de la Haute Sarthe et la CDC du Pays de Mortagne au Perche ont confié la compétence *Gemapi* (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) au Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe (SBHS)

Par délibérations en date du 27 mars 2018, le comité du syndicat intercommunal des Bassins de la Pervenche et de l'Erine a voté son budget de liquidation et approuvé le transfert des résultats de clôture vers le SBHS

Afin de procéder à la dissolution du syndicat, Madame la Préfète sollicite l'accord des communes membres sur le vote du budget de liquidation et le transfert des résultats de clôture.

Pour mémoire, la délibération du 27 mars 2018 précise que le SI des Bassins de la Pervenche et de l'Erine a fait l'objet d'un arrêté de cessation de compétences en date du 31 décembre 2017. Le syndicat conserve cependant, à compter du 1er janvier 2018, sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa dissolution.

Lors de la séance du 27 mars 2018 le syndicat des Bassins de la Pervenche et de l'Erine a adopté, à l'unanimité, le budget de liquidation suivant :

Section de fonctionnement :

- dépenses : 221 907 €
- recettes : 228 298,00 €

Section d'investissement :

- dépenses : 0,00 €
- recettes : 4 375,00 €

- Il a validé la proposition de transferts de l'actif du passif ainsi que la ligne de trésorerie vers le Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe ainsi que les subventions restant à percevoir après la date de la dissolution

- Il a validé la proposition de transfert de l'ensemble du personnel au Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe dans

les mêmes conditions d'emploi et de carrières

Le **Conseil Communautaire** après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- donner son accord sur le budget de liquidation 2018 du syndicat intercommunal des Bassins de la Pervenche et de l'Erine se résumant comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses : 221 907 €
- recettes : 228 298,00 €

Section d'investissement :

- dépenses : 0,00 €
- recettes : 4 375,00 €
  
- donner son accord sur le transfert de la totalité de l'actif et du passif au Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe,
- donner son accord sur le transfert de la ligne de trésorerie et éventuellement de toutes les subventions restant à percevoir après la date de dissolution,
- donner son accord sur le transfert du personnel.
- 

<b>Délibération n°2018-0410-1-1a</b> <b>Elaboration d'un SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale – demande de création de périmètre</b>
--

**- Annule et remplace la délibération n°2018-0410-1-1**

-Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 et l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 ;

-Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.143-1, L.143-16 ;

Monsieur le Président informe le conseil que plusieurs réunions d'échanges et de réflexion ont été engagées pour la définition d'un périmètre de SCOT à une échelle cohérente avec la Communauté Urbaine d'Alençon, les Communautés de communes de la Vallée de la Haute Sarthe et des Sources de l'Orne. Seule la Communauté Urbaine d'Alençon dispose d'un SCOT adopté le 18 décembre 2014.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est élaboré par un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) ou un syndicat mixte compétent. L'article L.143-16 du code de l'urbanisme dispose que le SCOT est élaboré par un syndicat mixte constitué exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents compris dans le périmètre du schéma. Cet établissement public est également chargé de l'approbation, du suivi et de l'évolution du document.

Le périmètre délimite un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Celui-ci recouvre la totalité du périmètre des EPCI compétents en matière de SCOT.

Le périmètre est arrêté par le Préfet sur proposition des communes et Etablissements publics de coopération intercommunal compétents.

La Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe dispose statutairement de cette compétence SCOT.

Il est proposé au regard de la situation territoriale de proposer à Mme la Préfète de l'Orne un périmètre de SCOT à l'échelle des trois EPCI mentionnés ci-avant ; Cette échelle présente une pertinence de réflexion d'aménagement et de cohérence territoriale au sein du bassin de vie départemental et régional.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

➤ **SE PRONONCER SUR LA PROPOSITION DE CREATION D'UN PERIMETRE DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE** correspondant à la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe et la Communauté Urbaine d'Alençon.

Où cet exposé, les membres du Conseil après en avoir délibéré :

- EMETTENT un avis favorable sur la création d'un périmètre de schéma de cohérence territoriale,
- AUTORISENT Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**Délibération n°2018-0410-1-2**

**Construction de 5 logements sociaux, rue Henri Vaillant sur Courtomer : autorisation donnée au Président de signer un accord de limites de prestations entre la SAGIM, la commune de Courtomer et la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide:

- De confier la Maîtrise d'Ouvrage du projet de construction de 5 logements individuels locatifs à la SAGIM, 19 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 61000 ALENÇON ;
- De s'engager à acquérir, pour l'euro symbolique, la partie résiduelle de foncier de ce terrain, parcelle cadastrée section AC n°155, appartenant actuellement à la SAGIM, et qui ne sera pas nécessaire aux constructions (logements & garages) et à la création de jardins privatifs clos. À ce titre, l'aire d'implantation de la citerne de gaz sera propriété de la collectivité ;
- De s'engager à prendre en charge, à hauteur de 50%, la garantie d'emprunt à souscrire, nécessaire au financement de l'opération, qui devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du conseil après réalisation des estimations par la SAGIM ;
- De s'engager à assurer la Maîtrise d'Ouvrage de la totalité des voiries privées et collectives et des réseaux divers (V.R.D), à prendre en charge les frais liés à toutes les interventions nécessaires d'un géomètre en début et fin d'opération, ainsi qu'à tous les ouvrages jusqu'aux façades et pignons des bâtiments, nécessaires aux voiries, entrées de garages et de logements, réseaux d'eaux pluviales et usées, d'eau potable, de téléphone, d'éclairage public, d'électricité, de gaz propane et de mise en place de citerne de gaz propane enterrée ;
- De s'engager à assurer la Maîtrise d'Ouvrage de la totalité des ouvrages annexes comprenant la voirie provisoire d'accès au chantier, les réseaux provisoires de chantier (eau, électricité, téléphone, eaux usées), la mise à niveau des plateformes sous les bâtiments (environ -0,40m des niveaux rez-de-chaussée finis intérieurs), le modelage, la préparation et l'engazonnement du terrain périphérique aux constructions, y compris pour les parties privées, les travaux de drainage et d'emplacement des conteneurs à ordures ;
- De s'engager à prendre en charge la totalité des taxes et autres frais de raccordements nécessaires à la mise en service des constructions comprenant les taxes de raccordement au réseau public d'eaux usées et d'eau potable, les recettes de conformité et les frais de première mise en service au réseau FRANCE TÉLÉCOM, la participation

pour mise à disposition d'énergie (tickets bleu ou jaune) et terminal souterrain côté client pour le raccordement au réseau électrique ;

Il est en outre préciser que :

- La commune de COURTOMER exonèrera la SAGIM de la part communale brute de la taxe d'aménagement,
- La Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe remboursera les frais engagés par la SAGIM (honoraires d'architecte, de contrôle technique, de bureau d'études, de géomètre, de frais de sondage de sols, etc...) en cas d'abandon du projet de son fait, d'impossibilité technique et/ou économique due au terrain, de difficultés administratives.

### ***VOTE COMPTE DE GESTION 2017***

**Délibération n°2018-0410-2-1A**  
**Approbation du Compte de Gestion SPANC 2017 603**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Mme PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur. Approuve le Compte de gestion dressé par Mme PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1b**  
**Approbation du Compte de Gestion EAU 2017 601 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur. Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1c**  
**Approbation du Compte de Gestion ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017 602**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur. Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1D**  
**Approbation du Compte de Gestion ATELIER TITECAT 2017 615 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur. Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n° 2018-0410-2-1E**  
**Approbation du Compte de Gestion STRAT 61 2017 613 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur. Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1F**  
**Approbation du Compte de Gestion ATELIER GUILMAU 2017 612 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1g**  
**Approbation du Compte de Gestion LOTISSEMENT LA GRILLERE 2017 626 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1h**  
**Approbation du Compte de Gestion LOTISSEMENT COULONGES 2017 628 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1I**  
**Approbation du Compte de Gestion LOTISSEMENT ST LEGER 2017 625 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1j**  
**Approbation du Compte de Gestion LOTISSEMENT MARCHEMAISONS 2017 624 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1k**  
**Approbation du Compte de Gestion LOTISSEMENT BARVILLE 2017 620 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1L**  
**Approbation du compte de gestion Lotissement la Foulonnière II 2017 621 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1M**  
**Approbation du Compte de Gestion LOTISSEMENT LE PARC COLLET 2017 622 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1N :**  
**Approbation du Compte de Gestion STE SCOLASSE 2017 623 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1O**  
**Approbation du Compte de Gestion ZA II ST JULIEN 2017 610 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-P**  
**Approbation du compte de gestion Lotissement Les Grouas 2017 629 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1Q**  
**Approbation du Compte de Gestion ZA DES SAINFOINS 2017 616 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1R**  
**Approbation du Compte de Gestion MAISON SOINS SANTE SERVICE PUBLIC 2017  
608 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1S**  
**Approbation du Compte de Gestion SERVICE ORDURES MENAGERES 2017 604 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1T**  
**Approbation du Compte de Gestion BUDGET PRINCIPALCDC VHS 2017 600 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1U**  
**Approbation du Compte de Gestion RESIDENCE DES CHARMILLES 2017 607 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1V**  
**Approbation du Compte de Gestion ZA DES PIERRES 2017 618 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur. Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1W**  
**Approbation du Compte de Gestion ZAC DES POMMIERS 2017 617 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur. Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1X**  
**Approbation du Compte de Gestion LOCAL INDUSTRIEL I STE SCOLASSE 2017 630 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur. Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

**Délibération n°2018-0410-2-1Y**  
**Approbation du Compte de Gestion LOCAL INDUSTRIEL II STE SCOLASSE 2017 631 00**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur. Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

***VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017***

**Délibération n°2018-0410-2-2a**  
**Vote du compte administratif 2017 SPANC 603 00**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section d'exploitation</u>	
résultats reportés	4 236,26 €
dépenses de l'exercice	6 907,20 €
recettes de l'exercice	7 194,00 €
résultat de l'exercice	286,80 €
résultat de clôture 2017	4523,06 €
<u>Section d'investissement</u>	
résultat de clôture 2016	20 000,00 €
dépenses de l'exercice	0,00 €
recettes de l'exercice	0,00 €
résultat de l'exercice	0,00 €
résultat de clôture 2017	20 000,00 €
<u>Restes à réaliser :</u>	
Solde	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au

résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Adoptée par : 36 voix Pour, voix Contre, abstention(s)

**Délibération n°2018-0410-2-2B**  
**Vote du compte administratif 2017 EAU 601 00**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	119 366.45 €
Dépenses de l'exercice	66 567.58 €
Recettes de l'exercice	160 590.82 €
Résultat de l'exercice	94 023.24 €
Résultat de clôture 2017	213 389.69 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	206 006.87 €
Dépenses de l'exercice	187 272.42 €
Recettes de l'exercice	53 083.14 €
Résultat de l'exercice	-134 189.28 €
Résultat de clôture 2017	71 817.59 €

Reste à réaliser :

Solde	0.00 €
-------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n°2018-0410-2-2C**  
**Vote du compte administratif 2017 Assainissement 602 00**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	123 644.04 €
Dépenses de l'exercice	351 560.91 €
Recettes de l'exercice	397 244.03 €
Résultat de l'exercice	45 683.12 €



Résultat de clôture 2017	169 327.16 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Résultat de clôture 2016	-107 726.63 €
Dépenses de l'exercice	266 085.60 €
Recettes de l'exercice	241 322.07 €
Résultat de l'exercice	-24 763.53 €
Résultat de clôture 2017	-132 490.16€
<u>Reste à réaliser :</u>	
Solde	0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<p><b>Délibération n°2018-0410-2-2D</b>  <b>Vote du compte administratif 2017 atel titecat 615 00</b></p>
---

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section d'exploitation :</u>	
Résultat reportés	0.00 €
Dépenses de l'exercice	571.25 €
Recettes de l'exercice	7 640.00 €
Résultat de l'exercice	7 068.75 €
Résultat de clôture 2017	7 068.75 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Résultat de clôture 2016	-14 431.86 €
Dépenses de l'exercice	5 538.59 €
Recettes de l'exercice	6 818.52 €
Résultat de l'exercice	1 279.93€
Résultat de clôture 2017	-13 151.93€
<u>Reste à réaliser :</u>	
Solde	0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n°2018-0410-2-2E**  
**Vote du compte administratif 2017 Atel Strat 61 613 00**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	0.00 €
Dépenses de l'exercice	4 173.76 €
Recettes de l'exercice	28 023.20 €
Résultat de l'exercice	23 849.44 €
Résultat de clôture 2017	23 849.44 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	-125 842.02 €
Dépenses de l'exercice	27 213.44 €
Recettes de l'exercice	22 616.42 €
Résultat de l'exercice	-4 597.02€
Résultat de clôture 2017	-130 439.04€

Reste à réaliser :

Solde	0.00 €
-------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n°2018-0410-2-2F**  
**Vote du compte administratif 2017 Atelier guilmau 612**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	0.00 €
Dépenses de l'exercice	22 495.80 €
Recettes de l'exercice	22 164.18 €
Résultat de l'exercice	-331.62 €
Résultat de clôture 2017	-331.62 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	-9 264.63 €
Dépenses de l'exercice	28 283.78 €
Recettes de l'exercice	25 718.03 €
Résultat de l'exercice	-2 565.75€

Résultat de clôture 2017 -11 830.38€

Reste à réaliser :

Solde 0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Délibération n°2018-0410-2-2G</b> <b>Vote du compte administratif 2017 lot la grillère 626</b>
--

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés 14 073.57 €

Dépenses de l'exercice 0.00 €

Recettes de l'exercice 0.00 €

Résultat de l'exercice 0.00 €

Résultat de clôture 2017 14 073.57 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016 0.00 €

Dépenses de l'exercice 0.00 €

Recettes de l'exercice 0.00 €

Résultat de l'exercice 0.00€

Résultat de clôture 2017 0.00€

Reste à réaliser :

Solde 0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n°2018-0410-2-2H**  
**Vote du compte administratif 2017 lot Coulonges 628**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	- 11 830.07 €
Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	- 11 830.07 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	0.00 €
Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00€
Résultat de clôture 2017	0.00€

Reste à réaliser :

Solde	0.00 €
-------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n°2018-0410-2-2I**  
**Vote du compte administratif 2017 Lotis St Léger 625 00**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	0.00 €
Dépenses de l'exercice	314 235.58 €
Recettes de l'exercice	314 235.58 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	0.00 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	- 234 252.50 €
Dépenses de l'exercice	373 013.65 €
Recettes de l'exercice	293 031.18 €
Résultat de l'exercice	-79 982.47 €
Résultat de clôture 2017	-314 234.97 €

Reste à réaliser :

Solde 0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Délibération n°2018-0410-2-2J</b> <b>Vote du compte administratif 2017 Lotis St Léger 625 00</b>
--

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	0.00 €
Dépenses de l'exercice	392 072.30 €
Recettes de l'exercice	392 072.30 €

Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	0.00 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	- 307 735.77 €
Dépenses de l'exercice	437 696.80 €
Recettes de l'exercice	387 792.73 €

Résultat de l'exercice	-49 904.07 €
Résultat de clôture 2017	-357 639.84 €

Reste à réaliser :

Solde 0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n°2018-0410-2-2K**  
**Vote du compte administratif 2017 Lotis St Léger 625 00**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	0.00 €
Dépenses de l'exercice	82 491.66 €
Recettes de l'exercice	82 491.66 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	0.00 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	- 82 259.66 €
Dépenses de l'exercice	81 760.69 €
Recettes de l'exercice	82 259.66 €
Résultat de l'exercice	498.97 €
Résultat de clôture 2017	-81 760.69 €

Reste à réaliser :

Solde	0.00 €
-------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n°2018-0410-2-2L**  
**Vote du compte administratif 2017 Maison Apprent 605**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	12 133.05 €
Dépenses de l'exercice	16 412.80 €
Recettes de l'exercice	19 437.82 €
Résultat de l'exercice	3 025.02 €
Résultat de clôture 2017	16 158.07 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	- 3 707.82 €
Dépenses de l'exercice	17 956.34 €
Recettes de l'exercice	17 556.82 €

Résultat de l'exercice	- 399.52 €
Résultat de clôture 2017	- 4 107.34 €
<u>Reste à réaliser :</u>	
Solde	0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<p><b>Délibération n°2018-0410-2-2M</b>  <b>Vote du compte administratif 2017 Lot le parc collet 622</b></p>
--

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	0.00 €
Dépenses de l'exercice	93 441.16 €
Recettes de l'exercice	93 441.16 €

Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	0.00 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	- 93 441.16 €
Dépenses de l'exercice	93 441 16 €
Recettes de l'exercice	93 441.16 €

Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	- 93 441.16 €

Reste à réaliser :

Solde	0.00 €
-------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n°2018-0410-2-2N**  
**Vote du compte administratif 2017 Lot Ste Scolasse 623**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section d'exploitation :</u>	
Résultat reportés	0.00 €
Dépenses de l'exercice	81 597.79 €
Recettes de l'exercice	81 597.79 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	0.00 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Résultat de clôture 2016	- 81 441.79 €
Dépenses de l'exercice	81 597.79 €
Recettes de l'exercice	81 443.79 €
Résultat de l'exercice	- 156.00 €
Résultat de clôture 2017	- 81 597.79 €
<u>Reste à réaliser :</u>	
Solde	0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n°2018-0410-2-2O**  
**Vote du compte administratif 2017 ZA II St Julien 610 00**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section d'exploitation :</u>	
Résultat reportés	0.00 €
Dépenses de l'exercice	512 430.01 €
Recettes de l'exercice	512 430.01 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	0.00 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Résultat de clôture 2016	- 492 870.18 €
Dépenses de l'exercice	488 051.26 €
Recettes de l'exercice	492 870.17 €
Résultat de l'exercice	4 818.92 €
Résultat de clôture 2017	- 488 051.26 €
<u>Reste à réaliser :</u>	
Solde	0.00 €



2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Délibération n°2018-0410-2-2P</b> <b>Vote du compte administratif 2017 Lot Les Grouas 629 00</b>
--

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	0.00 €
Dépenses de l'exercice	58 144.33 €
Recettes de l'exercice	58 144.33 €

Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	0.00 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	- 9 196.44 €
Dépenses de l'exercice	63 406.50 €
Recettes de l'exercice	57 043.30 €

Résultat de l'exercice	- 6 363.20 €
Résultat de clôture 2017	- 15 559.64€

Reste à réaliser :

Solde	0.00 €
-------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n°2018-0410-2-2Q**  
**Vote du compte administratif 2017 ZA des Sainfoins 616**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	64 802.73 €
Dépenses de l'exercice	75 608.46 €
Recettes de l'exercice	7 824.00 €

Résultat de l'exercice	-67 784.46 €
Résultat de clôture 2017	- 2 981.73 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	- 69 188.90 €
Dépenses de l'exercice	3 405.28 €
Recettes de l'exercice	75 576.18 €

Résultat de l'exercice	72 170.90 €
Résultat de clôture 2017	2 982.00 €

Reste à réaliser :

Solde	0.00 €
-------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n°2018-0410-2-2R**  
**Vote du compte administratif 2017 Maison soins sante 608**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	0.00 €
Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €

Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	0.00 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	0.00 €
Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €

Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	0.00 €

Reste à réaliser :

Solde	0.00 €
-------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n°2018-0410-2-2S**  
**Vote du compte administratif 2017 Ordures Ménagères 604**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	112 541.55 €
Dépenses de l'exercice	415 536.65 €
Recettes de l'exercice	451 293.19 €
Résultat de l'exercice	35 756.54 €
Résultat de clôture 2017	148 298.09 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	86 993.96 €
Dépenses de l'exercice	35 759.61 €
Recettes de l'exercice	27 043.24 €
Résultat de l'exercice	- 8 716.37 €
Résultat de clôture 2017	78 277.59 €

Reste à réaliser :

Solde	0.00 €
-------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n°2018-0410-2-2T**  
**Vote du compte administratif 2017 Bp Cdc vhs 600 00**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	815 829.10 €
Dépenses de l'exercice	4 542 021.52 €
Recettes de l'exercice	5 528 127.18 €
Résultat de l'exercice	716 105.66 €
Résultat de clôture 2017	1 534 934.76€

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	-694 792.22 €
Dépenses de l'exercice	970 035.27 €
Recettes de l'exercice	1 465 631.49 €

Résultat de l'exercice	495 596.22 €
Résultat de clôture 2017	-199 196.00 €

Reste à réaliser :

Solde	0.00 €
-------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Délibération n°2018-0410-2-2U</b> <b>Vote du compte administratif 2017 Résid Charmilles 607</b>
---

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	- 4 223.80 €
Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €

Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	- 4 223.80 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	-80 822.32 €
Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €

Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	-80 822.32 €

Reste à réaliser :

Solde	0.00 €
-------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n°2018-0410-2-2V**  
**Vote du compte administratif 2017 ZA Des Pierres 618**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	0.00 €
Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	0.00 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	0.00 €
Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	0.00 €

Reste à réaliser :

Solde	0.00 €
-------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n°2018-0410-2-2W**  
**Vote du compte administratif 2017 ZAC des pommiers 617**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	0.00 €
Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	0.00 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	0.00 €
Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	0.00 €

Reste à réaliser :

Solde	0.00 €
-------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n°2018-0410-2-2X**  
**Vote du compte administratif 2017 ZAC des pommiers 617**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	0.00 €
Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	0.00 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	0.00 €
Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	0.00 €

Reste à réaliser :

Solde	0.00 €
-------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n°2018-0410-2-2Y**  
**Vote du compte administratif 2017 Localind II ste sco 631**

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise. Receveur municipal. Le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Monsieur BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Résultat reportés	0.00 €
Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	0.00 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016	0.00 €
Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €

Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de clôture 2017	0.00 €

Reste à réaliser :

Solde	0.00 €
-------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Délibération n°2018-0410-2-3A</b> <b>Affectation du résultat exercice 2017 SPANC 603 00</b>
---

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	4 236.26 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	286.00 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	4 523.06 €

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	20 000.00 €
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	0.00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
---------------------------	--------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	4 523.06 €
---	------------

<b>Délibération n°2018-0410-2-3B</b> <b>Affectation du résultat exercice 2017 EAU 601 00</b>
---

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	119 366.45 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	94 023.24 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	213 389.69 €

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	71 817.59 €
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	0.00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
---------------------------	--------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	213 389.69 €
---	--------------

**Délibération n°2018-0410-2-3C**  
**Affectation du résultat exercice 2017 Assainissement Coll 602**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	123 644.04 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	45 683.12 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	169 327.16 €

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	- 132 490.16 €
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	132 490.16 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	132 490.16 €
---------------------------	--------------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	36 837.00 €
---	-------------

**Délibération n°2018-0410-2-3D**  
**Affectation du résultat exercice 2017 Atel titecat 615**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	0.00 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	7 068.75 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	7 068.75 €

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	- 13 151.93€
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	13 151.93 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	7 068.75 €
---------------------------	------------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	0.00 €
---	--------

**Délibération n°2018-0410-2-3E**  
**Affectation du résultat exercice 2017 Atel Strat 61 613**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	0.00 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	23 849.44 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	23 849.44 €

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	-130 439.04€
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	130 439.04 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	23 849.44 €
---------------------------	-------------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	0.00 €
---	--------



**Délibération n°2018-0410-2-3F**  
**Affectation du résultat exercice 2017**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	0.00 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	-331.62 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	-331.62 €

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	-11 830.38€
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	11 830.38 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes) 0.00 €

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté) 0.00 €

**Délibération n°2018-0410-2-3H**  
**Affectation du résultat exercice 2017 LT Coulonges 628**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	- 11 830.07 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	0.00 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	-11 830.07€

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00€
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	0.00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes) 0.00 €

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté) - 11 830.07 €

**Délibération n°2018-0410-2-3J**  
**Affectation du résultat exercice 2017 LT Marchemaisons 624**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	0.00 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	0.00 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00€

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	- 357 639.84€
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	357 639.84 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes) 0.00 €

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté) 0.00 €

**Délibération n°2018-0410-2-3K**  
**Affectation du résultat exercice 2017 Lot Barville 620**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	0.00 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	0.00 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00€

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	- 81 760.69€
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	81 760.69 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
---------------------------	--------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	0.00 €
---	--------

**Délibération n°2018-0410-2-3L**  
**Affectation du résultat exercice 2017 LTLA Foulon II 621 00**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	0.00 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	0.00 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00€

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00€
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	0.00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
---------------------------	--------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	0.00 €
---	--------

**Délibération n°2018-0410-2-3L2**  
**Affectation du résultat exercice 2017 Maison appre 605**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	12 133.05 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	3 025.02 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	15 158.07€

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	- 4 107.34€
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	4 107.34 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	4 107.34 €
---------------------------	------------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	11 050.73 €
---	-------------

**Délibération n°2018-0410-2-3M**  
**Affectation du résultat exercice 2017 LT Parcollet 622**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	0.00 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	0.00 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00€

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	- 93 441.16€
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	93 441.16 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
---------------------------	--------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	0.00 €
---	--------

**Délibération n°2018-0410-2-3N**  
**Affectation du résultat exercice 2017 LT Ste Scolasse 623**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	0.00 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	0.00 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00€

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	- 81 597.79€
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	81 597.79 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
---------------------------	--------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	0.00 €
---	--------

**Délibération n°2018-0410-2-3O**  
**Affectation du résultat exercice 2017 ZA II St Julien 610**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	0.00 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	0.00 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00€

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	- 488 051.26€
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	488 051.26 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
---------------------------	--------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	0.00 €
---	--------

**Délibération n°2018-0410-2-3P**  
**Affectation du résultat exercice 2017 LOT Les Grouas 629**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	0.00 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	0.00 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00€

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	- 15 559.64 €
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	15 559.64 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
---------------------------	--------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	0.00 €
---	--------

**Délibération n°2018-0410-2-3Q**  
**Affectation du résultat exercice 2017 ZA Sainfoins 616**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	64 802.73 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	-67 784.46 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	- 2981.73€

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	2 982.00 €
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	0.00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
---------------------------	--------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	- 2981.73 €
---	-------------

**Délibération n°2018-0410-2-3Q**  
**Affectation du résultat exercice 2017 ZA Sainfoins 616**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	112 541.55 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	35 756.54 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	148 298.09 €

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	2 982.00 €
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	0.00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
---------------------------	--------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	148 298.09 €
---	--------------

**Délibération n°2018-0410-2-3Ta**  
**Affectation du résultat exercice 2017 Lot St Léger 625**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	0.00 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	0.00 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00 €

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	-314 234.97 €
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	314 234.97 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
---------------------------	--------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	0.00 €
---	--------

**Délibération n°2018-0410-2-3Tb**  
**Affectation du résultat exercice 2017 CDC VHS 600 00**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	815 829.10 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	716 105.66 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	1 531 934.76 €

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	- 199 196.00 €
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	199 196.00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	199 196.00 €
---------------------------	--------------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	1 332 738.76 €
---	----------------

**Délibération n°2018-0410-2-3U**  
**Affectation du résultat exercice 2017 RE CHARMILLES 607**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	- 4 223.80 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	0.00 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	- 4 223.80 €

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	- 80 822.32 €
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	80 822.32 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
---------------------------	--------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	0.00 €
---	--------

**Délibération n°2018-0410-2-3X**  
**Affectation du résultat exercice 2017 LOCALINDISTESCO 630 00**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	0.00 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	0.00 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00 €

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00 €
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	0.00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
---------------------------	--------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	0.00 €
---	--------

**Délibération n°2018-0410-2-3Y**  
**Affectation du résultat exercice 2017 LOCALINDISTESCO 631 00**

Le conseil Communautaire, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

Résultat de clôture de l'exercice 2016	0.00 €
Résultat postif pour l'exercice 2017	0.00 €
Soit résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00 €

En section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00 €
Solde des restes à réaliser en 2017	0.00 €
Soit un besoin de financement de	0.00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
---------------------------	--------

En section d'exploitation de l'exercice 2018

Le solde au compte 002 (résultat reporté)	0.00 €
---	--------

**Délibération n°2018-0410-2-4**  
**Budget annexe « Lotissement la Grillière » n°626 00 intégration du résultat de clôture 2017 au budget principl de la Cdc Vallée de la Haute Sarthe n°600 00**

Suite à la dissolution budget annexe « Lotissement LA GRILLERE » n° 626 00 par délibération en date du 09/05/2017, Mr le Vice-président en charges des finances propose au Conseil de délibérer pour intégrer le résultat de clôture 2017 de ce budget soit un montant de + 14 073,57 € au budget principal de la CDC Vallée de la Haute Sarthe n°600 00 au titre de la gestion 2017.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil:

- VALIDE la proposition ci-dessus

- AUTORISE le Président à signer toute pièce utile relative à ce dossier.

**Délibération n°2018-0410-2-5A**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget SPANC n° 603 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget SPANC de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°603 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.  
Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget Service Public Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 603 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	144 072,78 €	20 000,00 €
RECETTES :	144 072,78 €	20 000,00 €

**Délibération n°2018-0410-2-5B**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget EAU n° 601 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget EAU de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°601 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.  
Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget EAU de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 601 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	369 641,17 €	466 517,78 €
RECETTES :	369 641,17 €	466 517,78 €

**Délibération n°2018-0410-2-5C**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF n° 602 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°602 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 602 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	463 717,59 €	749 785,86 €
RECETTES :	463 717,59 €	749 785,86 €

**Délibération n°2018-0410-2-5D**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget annexe ATELIER RELAIS TITECAT° 61 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget annexe ATELIER RELAIS TITECAT de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°615 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget annexe ATELIER RELAIS TITECAT de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 615 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	12 193,02 €	18 952,59 €
RECETTES :	12 193,02 €	18 952,59 €

**Délibération n°2018-0410-2-5E**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget annexe ATELIER RELAIS STRAT 61 613 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget annexe ATELIER RELAIS STRAT 61 de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°613 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget annexe ATELIER RELAIS STRAT 61 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 613 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	137 995,80 €	158 940,13 €
RECETTES :	137 995,80 €	158 940,13 €

**Délibération n°2018-0410-2-5H**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget annexe LOTISSEMENT COULONGES 628 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget annexe LOTISSEMENT COULONGES de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°628 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget annexe LOTISSEMENT COULONGES de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 628 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	11 910,89 €	/
RECETTES :	11 910,89 €	/



**Délibération n°2018-0410-2-5J**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget annexe LOTISSEMENT MARCHEMAISONS 624 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget annexe LOTISSEMENT MARCHEMAISONS de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°624 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget annexe LOTISSEMENT MARCHEMAISONS de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 624 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	368 164,84 €	725 799,68 €
RECETTES :	368 164,84 €	725 799,68 €

**Délibération n°2018-0410-2-5K**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget annexe LOTISSEMENT BARVILLE n°620 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget annexe LOTISSEMENT BARVILLE de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°620 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget annexe LOTISSEMENT BARVILLE de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 620 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	81 995,69 €	163 021,38 €
RECETTES :	81 995,69 €	163 021,38 €

**Délibération n°2018-0410-2-5L**  
**Vote du budget primitif 2018 BudgetAnnexe LOTISSEMENT LA FOULONNIERE II 621 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget annexe LOTISSEMENT LA FOULONNIERE II de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°621 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget annexe LOTISSEMENT LA FOULONNIERE II de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 621 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	0,00 €	0,00 €
RECETTES :	0,00 €	0,00 €

**Délibération n°2018-0410-2-5La**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget annexe maison des apprentis et stagiaires 605 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget annexe MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°605 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget annexe MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 605 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	30 508,73 €	17 956,34 €
RECETTES :	30 508,73 €	17 956,34 €

**Délibération n°2018-0410-2-5M**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget Annexe Lotissement le Parc Collet 622 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget annexe LOTISSEMENT LE PARC COLELT de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°622 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget annexe LOTISSEMENTLE PARC COLLET de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 622 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	93 641,16 €	187 082,32 €
RECETTES :	93 641,16 €	187 082,32 €

**Délibération n°2018-0410-2-5N**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget Annexe Lotissement Ste Scolasse 623 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget annexe LOTISSEMENT STE SCOLASSE de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°623 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget annexe LOTISSEMENT STE SCOLASSE de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 623 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	81 797,79 €	163 395,58 €
RECETTES :	81 797,79 €	163 395,58 €

**Délibération n°2018-0410-2-5O**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget Annexe ZA II St Julien n° 610 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget annexe ZA II ST JULIEN de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°610 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances. Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget annexe ZA II ST JULIEN de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 610 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	505 466,00 €	993 517,26 €
RECETTES :	505 466,00 €	993 517,26 €

**Délibération n°2018-0410-2-5P**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget Annexe Lotissement Les Grouas n° 629 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget annexe LOTISSEMENT LES GROUAS de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°629 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget annexe LOTISSEMENT LES GROUAS de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 629 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	55 818,70 €	70 629,33 €
RECETTES :	55 818,70 €	70 629,33 €

**Délibération n°2018-0410-2-5Q**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget Annexe ZA Les Sainfoins n° 616 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget annexe ZA DES SAINFOINS de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°616 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget annexe ZA DES SAINFOINS de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 616 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	2 982,00 €	2 982,00 €
RECETTES :	2 982,00 €	2 982,00 €

**Délibération n°2018-0410-2-5U**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget Annexe Résidence les Charmilles n° 607 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget annexe RESIDENCE DES CHARMILLES de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°607 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget annexe RESIDENCE DES CHARMILLES de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 607 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	130 827,32 €	211 644,64 €
RECETTES :	130 827,32 €	211 644,64 €

**Délibération n°2018-0410-2-5V**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget Annexe ZA des Pierres n° 618 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget annexe ZA DES PIERRES de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°618 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget annexe ZA DES PIERRES de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 618 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	400 611,00 €	213 106,00 €
RECETTES :	400 611,00 €	213 106,00 €

**Délibération n°2018-0410-2-5X**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget Annexe Local industrie I ste Scolasse n° 630 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget annexe LOCAL INDUSTRIEL I STE SCOLASSE de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°630 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget annexe LOTISSEMENT LOCAL INDUSTRIEL I STE SCOLASSE de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 630 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	0,00 €	0,00 €
RECETTES :	0,00 €	0,00 €

**Délibération n°2018-0410-2-5Y**  
**Vote du budget primitif 2018 Budget Annexe Local industrie II ste Scolasse n° 631 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2018 pour le Budget annexe LOCAL INDUSTRIEL II STE SCOLASSE de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°631 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget annexe LOTISSEMENT LOCAL INDUSTRIEL II STE SCOLASSE de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 631 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	0,00 €	0,00 €
RECETTES :	0,00 €	0,00 €

**Délibération n°2018-0410-2-6**  
**DM Budget principal CDC VHS n°600 00 Vote décision modificative 3**

Vu le budget primitif adopté le 21/12/2017

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

-AUTORISE le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°3 et détaillés dans le tableau ci-dessous

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011	60612	12 000.00 €	
Fonctionnement	011	60621	3 000.00 €	
Fonctionnement	011	60623	- 3 200.00 €	
Fonctionnement	0011	6135	3 000 00 €	
Fonctionnement	011	61521	5 000.00 €	
Fonctionnement	011	6156	4 000.00€	
Fonctionnement	011	62875	-20 700.00 €	
Fonctionnement	023	023	250 000.00 €	
Fonctionnement	042	6811	13 382.39 €	

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011	60612	12 000,00 €	
Fonctionnement	011	60621	3 000,00 €	
Fonctionnement	011	60623	-3 200,00 €	
Fonctionnement	011	611	3 000,71 €	
Fonctionnement	011	6135	3 000,00 €	
Fonctionnement	011	61521	5 000,00 €	
Fonctionnement	011	6156	4 000,00 €	
Fonctionnement	011	62875	-20 700,00 €	
Fonctionnement	023	023	250 000,00 €	
Fonctionnement	042	6811	13 382,39 €	
Fonctionnement	65	6574	11 856,37 €	
Fonctionnement	67	67441	-51 152,73 €	
Fonctionnement	68	6815	36 744,42 €	
Fonctionnement	002	002		236 000,71 €
Fonctionnement	70	7035		-3 000,00 €
Fonctionnement	73	73111		-119 462,77 €
Fonctionnement	73	73112		34 034,03 €
Fonctionnement	73	73114		63,85 €
Fonctionnement	73	73223		102 984,00 €
Fonctionnement	74	74124		-1 780,00 €
Fonctionnement	74	74126		-1 579,00 €
Fonctionnement	74	744		-10 000,00 €
Fonctionnement	74	74833		-79,00 €
Fonctionnement	74	74834		-13 799,27 €
Fonctionnement	74	74835		2 152,00 €
Fonctionnement	042	777		41 396,61 €
Investissement	001	001	-5 568,93 €	
Investissement	040	13911	1,53 €	
Investissement	040	13913	2,00 €	
Investissement	040	139148	3,72 €	
Investissement	040	13931	37 481,36 €	
Investissement	040	13931	3 908,00 €	
Investissement	16	1641	1 755,87 €	
Investissement	0046	21318-0046	2 838,82 €	
Investissement	0049	2183-0049	-828,16 €	
Investissement	0049	2313-0049	30 000,00 €	
Investissement	0122	2318-0122	179 040,00 €	
Investissement	020	020	-14 354,24 €	
Investissement	021	021		250 000,00 €
Investissement	10	10222		65 149,84 €
Investissement	10	1068		-92 131,52 €
Investissement	040	2804132		5 378,50 €
Investissement	040	2804411		0,35 €
Investissement	040	28051		-1 543,72 €
Investissement	040	28181		9 610,08 €

Investissement	040	28182		9 441,19 €
Investissement	040	28183		1 381,21 €
Investissement	040	28184		-8 543,83 €
Investissement	040	28188		-2 341,39 €
Investissement	0049	1328-0049		-828,16 €
Investissement	0065	1641-0065		-48 876,00 €
Investissement	0065	1328-0065		18 000,00 €
Investissement	0122	13241-0122		24 723,42 €
Investissement	0122	1341-0122		131 860,00 €
Investissement	0122	1322-0122		-75 000,00 €
Investissement	0122	1327-0122		-52 000,00 €

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette en section de fonctionnement à 26 693.16 € et en section d'investissement à 234 279.97 €

<p><b>Délibération n°2018-0410-2-7</b>  <b>Vote du taux d'imposition 2018 et état 1259</b></p>
--

Mr le Vice-président en charges des finances présente au Conseil la proposition de retenir des taux pour l'année 2018 identiques à ceux de 2017 sur le territoire de la CDC VHS selon le tableau ci-dessous :

libellé	Taux 2018
Taxe d'habitation	20,94%
Taxe foncière bâtie	17,38%
Taxe foncière non bâtie	31,94%
Cotisation foncière des entreprises	14,33 %
FPZ	20,65%
FPE	19,51%

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil:

- VALIDE les taux 2018 tels que proposés ci-dessus et l'état 1259 ,
- PRECISE que les crédits en recettes sont inscrits au BP 2018 (article 73 111).

**Délibération n°2018-0410-2-8**  
**DM budget Ordures ménagères 604 00 Vote décision modificative n°1**

Vu le budget Primitif 2018 adopté le 30/01/2018

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Autorise le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décisions modificative n°1 détaillés dans le tableau ci-dessous :

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	002	002		25 893.47 €
Fonctionnement	011	61558	25 893.47 €	
Investissement	001	001		42 271.88 €
Investissement	21	2188	42 271.88 €	

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section de fonctionnement à 25 893.47 € et en section d'investissement à 42 271.88 €

**Délibération n°2018-0410-2-9**  
**DM Atelier Guilmau 612 00 Vote décision modificative n°2**

Vu le budget primitif 2018 adopté le 30/01/2018

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Autorise le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décisions modificative n°2 détaillés dans le tableau ci-dessous :

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	001	001	11 830.38 €	
Investissement	23	2313	46 672.23 €	
Investissement	021	021		58 502.61 €
Fonctionnement	023	023	58 502.61 €	
Fonctionnement	002	002	331.62 €	
Fonctionnement	77	7788		58 834.23 €

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section de fonctionnement à 58 834.23 € et en section d'investissement à 58 502.61 €



**Délibération n°2018-0410-2-10**  
**Budgets annexes « Lotissement Coulonges » n°628 00 et « ZA des Sainfoins » n° 616 00 Vote**  
**dissolution des budgets en 2018**

Mr le Président invite le conseil à délibérer pour dissoudre les budgets annexes « LOTISSEMENT COULONGES » n°628 00 et « ZA DES SAINFOINS » n°616 00 en 2018 ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- VOTE la dissolution en 2018 des budgets annexes « LOTISSEMENT COULONGES » n°628 00 et « ZA DES SAINFOINS » n° 616 00, après réalisation des dernières opérations de la gestion 2018 et le transfert de l'actif et du passif au Budget Principal de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe n°600 00 ;
- VOTE la suppression des 2 dossiers réel TVA correspondant à ces 2 opérations d'aménagement et notifiera cette décision au service des Impôts d'Alençon ;
- Et AUTORISE le Président ou en l'absence de celui-ci, Monsieur Bourban, vice-président chargé des finances, à signer tout document utile à ce dossier.

**Délibération n°2018-0410-2-11**  
**Autorisation d'encaissement pour le sinistre à l'atelier Relais Guilmau**

Monsieur le Président précise au Conseil de Communauté que s'agissant l'atelier relais GUILMAU, il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires. L'assurance a validé les dits travaux et il y a lieu d'autoriser l'encaissement des sommes correspondantes perçues par l'assurance suite au sinistre.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté :

- EMETTENT un avis favorable à l'encaissement de l'indemnité complémentaire de sinistre suite à l'incendie et plus particulièrement les travaux complémentaires validés par l'expert,

**Délibération n°2018-0410-2-12**  
**Electrification du château d'eau de Sainte Scolasse sur Sarthe : participation financière de la**  
**Communauté de Communes de la vallée de la Haute Sarthe**

- Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe,

Monsieur le Président précise au Conseil de Communauté que s'agissant des travaux d'électrification, du château d'eau de Sainte Scolasse, il y a lieu de prévoir une participation à hauteur de 7 133.49 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté :

- EMETTENT un avis favorable à une participation aux conditions visées ci-dessus pour les travaux d'électrification sur le château d'eau de Sainte Scolasse.

**Délibération n°2018-0410-3-1**  
**Création de postes pour la surveillance de baignade**

Monsieur Fossey, Vice-président en charge de la commission « Ressources Humaines », informe le Conseil que pour la période estivale 2018, il est nécessaire de créer les postes saisonniers indispensables à la surveillance de la baignade et à la voile.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide de :

- **RECRUTER** 1 Educateur des APS pour la surveillance de la baignade, diplômé BNSSA sous contrat, tous les week-ends à compter du 16 juin et jusqu'au 2 septembre à raison de 5h15 par jour en juin et septembre et 6h par jour en juillet et août avec possibilité d'accomplir des heures complémentaires.

- **RECRUTER** 2 Educateurs des APS, diplômés du BNSSA sous contrat pour la surveillance de la baignade pour les périodes suivantes :

☞ 1 éducateur des APS du 01/07 au 31/08/2018 : à temps complet avec possibilité d'accomplir des heures complémentaires ou supplémentaires.

☞ 1 éducateur des APS du 07/07 au 31/08/2018 : à temps complet avec possibilité d'accomplir des heures complémentaires ou supplémentaires.

- **LES REMUNERER** sur l'échelle indiciaire applicable au cadre des emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (1<sup>er</sup> échelon : IB366-IM339) avec le paiement d'IHTS pour les dimanches et jours fériés.

**Délibération n°2018-0410-3-2**  
**Recrutement d'un adjoint technique sur le poste de régisseur titulaire de la régie de recettes de la base de loisirs**

Monsieur Fossey, Vice-président en charge de la commission « Ressources Humaines et Tourisme », fait savoir qu'il y a lieu de créer un poste d'Adjoint technique saisonnier pour le régisseur titulaire de la régie de la base de loisirs.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide de :

- **CREER** un poste d'Adjoint technique au plan d'eau pour les week-ends de juin, à compter du 16 juin 2018 et tous les jours du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018 ainsi que le vendredi 15 juin et lundi 3 septembre 2018.

- **LE REMUNERER** au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 : IB 347 – IM 325

- 8h00 par jour le vendredi 15 juin, lundi 3 septembre 2018.

- 5 heures par jour les 16, 17, 23, 24 et 30 juin 2018.

- À temps complet du 1er juillet au 31 août 2018
- avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires en cas d'affluence ;

**Délibération n°2018-0410-3-3**  
**Recrutement d'adjoints techniques pour les postes des régisseurs suppléants de la base de loisirs**

Monsieur Fossey, Vice-président en charge de la commission « Ressources Humaines et Tourisme », expose au Conseil de la Communauté qu'il serait utile de créer quatre adjoints techniques saisonniers pour les postes de régisseurs suppléants de la régie de la base de loisirs.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide de :

- **CREER** de postes d'adjoints techniques,
- **LES REMUNERER** au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, IB 347 – IM 325 :
  - **pour le 1<sup>er</sup> suppléant** : du 7 juillet au 2 septembre 2018 à temps complet pour juillet et août et 5h par jour les 1<sup>er</sup> et 2 septembre ; avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires en cas d'affluence.
  - **pour le second suppléant** du 7 juillet au 2 septembre 2018 à raison de 26h15 par semaine en juillet et août et 5h par jour les 1<sup>er</sup> et 2 septembre ; avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires en cas d'affluence.
  - **pour le troisième suppléant** du 10 juillet au 2 septembre 2018 à raison de 19h par semaine ; avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires en cas d'affluence.
  - **pour le quatrième suppléant** du 1er juillet au 31 août 2018 à raison de 5h par jour les week-ends et jours fériés de juillet et août avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires en cas d'affluence.

**Délibération n°2018-0410-3-4**  
**Recrutement d'un adjoint technique sur le poste de régisseur suppléant de la régie de recettes du camping de la « Prairie »**

Monsieur Fossey, Vice-président en charge de la commission « Ressources Humaines et Tourisme », fait savoir qu'il y a lieu de créer un poste d'Adjoint technique saisonnier pour l'accueil et le ménage du camping.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide de :

- **CREER** un poste d'Adjoint technique à temps non complet au camping « La Prairie » du dimanche 29 avril au dimanche 30 septembre 2018.
- **LE REMUNERER** au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 : IB 347 – IM 325 :
  - à raison de 6 h pour le mois d'avril avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires.
  - à raison de 40 h pour le mois de mai avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires.
  - à raison de 24 h pour le mois de juin avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires.
  - à raison de 56 h30 pour le mois de juillet avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires.
  - à raison de 40 h pour le mois d'août avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires.

- à raison de 30 h30 pour le mois de septembre avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires.

**Délibération n°2018-0410-3-5**  
**Vote des tarifs 2018 sur la base de loisirs et le camping de la Prairie**

Monsieur FOSSEY, 3ème Vice-Président de la Commission « RH et Tourisme » fait savoir qu'il y a lieu de revoir les tarifs sur la base de loisirs et le camping pour la saison estivale 2018.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide l'application des TARIFS 2018 :

**L'ensemble des prix exprimés sont TTC**

TARIFS BASE de loisirs

Accès au lac : Gratuit

Voile :

PROPRIETAIRES : Dériveurs - Planches à Voile – Canoës : Gratuit

délivrance obligatoire d'une carte

P.A.J. (Point Accueil Jeunes) : .....2,30 € la nuitée

Mini-golf : la partie par personne

Tarif normal : .....3,60 €

Tarif réduit : .....3,10 €

- chèques vacances
- carte Cézam
- partenariat LCL étudiants
- groupe + de 20 pers (adultes et enfants)

**Pédalos / Barques :**

	Tarif Normal	Tarifs réduits : • chèques vacances • carte Cézam • partenariat LCL étudiants • groupe +de 20 pers (adultes et enfants)
Le quart d'heure		
Pédalos : 2 places	3.10 €	2.60 €
Pédalos : 4 à 5 places	6.10 €	5.10 €

**Boissons (lac + camping hors alcool) :**

- Bière (33 cl) : Heineken .....2,60 €
- Panaché, Schweppes agrumes, Perrier, Coca-Cola, Orangina, Jus d'orange, Thé froid (33cl) 2,00 €
- Eau minérale (1,5L) .....1,00 €
- Limonade (1L à 1.5L) .....2,10 €
- Eau minérale (0.5L) .....0,50€
- 1 verre de diabololo (30cl) (fraise, menthe, ...). .....1,10 €
- Cidre (75cl) .....3,00 €
- Café, chocolat, thé chaud, tisane, .....1,20 €

**Glaces :**

- Extrême, Nestlé, Kit Kat, Smarties, Lion .....2,50 €

- Nestea, Pirulo Tropical, Pirulo Sparkly,.....	2,00 €
- Kim, Nesquik,.....	1,00 €

### Confiseries – Gâteaux – Sandwiches – Frites :

- Sucette Chuppa .....	0,30 €
- Rouleau billes chewing-gum .....	0,30 €
- Tube de poudre, Collier .....	0,30 €
- Petit sachet Haribo .....	0,60 €
- Mikado Pocket, Donuts marbré chocolat, Kit Kat, Crunch, Lion .....	1,00 €
- Crêpe au sucre, Gaufre au sucre.....	1,20 €
- Crêpe au chocolat, gaufre au chocolat .....	1,70 €
- Sandwich jambon-beurre, cheeseburger.....	2,30 €
- Sandwich poulet rôti mayonnaise ou thon-crudités, chrono'croque, tartine rustique au chèvre .....	2,70 €
- Frites : Petite .....	1,80 €
- Frites : Grande barquette.....	2,30 €
- Compote à boire : .....	0.50 € par gourde.

### Structure gonflable : enfant jusqu'à 12 ans

20 minutes/enfant .....	1,10 €
-------------------------	--------

### Bain de soleil – Parasol : location l'après midi

Bain de soleil .....	3,00 € (Caution 45 €)
Parasol .....	2,00 € (Caution 20 €)

### TARIFS CAMPING « LA PRAIRIE »

Campeur Adulte .....	3,00 € /jour
Campeur enfant moins de 13 ans .....	1,70 € /jour
Emplacement .....	1,80 € /jour
Voiture .....	1,50 € /jour
Camping-car .....	3,30 € /jour
Double essieux .....	3,30 € /jour
Double essieux (par mois).....	45,00 € /mois
Electricité .....	2,50 € /jour
Groupe + 10 personnes .....	2,30 € /jour
Garage Mort (en saison) .....	2,50 € /jour
Douche visiteur .....	2,00 € /jour
Lave-linge ou sèche-linge .....	3,10 € /lavage ou séchage
Visiteur .....	1,70 €/jour
Animal .....	0,50 €/jour

### Location Habitation Légère de Loisirs (6 personnes)

La nuitée (uniquement pour 1 personne) .....	35,00 €
La nuitée .....	70,00 €
Le week-end .....	130,00 €
Mid-week (lundi au vendredi) .....	150,00 €
La semaine .....	250,00 €
Forfait Ménage .....	50,00 €
Caution H.L.L. ....	150,00 €

## Epicerie petit dépannage

Charbon 4kg	7,00€
Allume feu 24	0,10€
Coca-cola 1L5	2,00€
Jus d'orange 1L à base de concentré	1,00€
Jus d'orange pur jus	2,00€
Eau 1.5L	1,00€
Eau 0.5L	0,50€
Lait 0.25L	0,80€
Ricoré 100g	2,10€
Chocolat poudre 250g	1,60€
Thé vert (la boîte de 25 sachets)	1,10€
Tartelettes framboise (9 sachets)	1,40€
Tartelettes citron (9 sachets)	1,20€
Petit écolier (6 sachets)	1,30€
Sucre morceaux (1kg)	1,00€
Haricot vert 200g	1,20€
Petits pois/carottes 265g	1,20€
Raviolis 400g	2,00€
Cassoulet 420g	2,00€
Chips à l'ancienne 150g	1,00€
Chips craquante 150g	1,20€
Coquillettes 500g	1,10€
Riz 500g	1,50€
Vinaigrette 0,5L	1,50€
Mouchoirs (unité)	0,25€
Shampooing 400 ml	2,00€
Gel douche 250ml	2,00€
Papier toilette (unité)	0,40€
Essuie tout (unité)	0,80€
Produit vaisselle 500 ml	1,20€
Lessive dosettes (unité)	0,50€
Eponge (unité)	0,60€
Thon 132g	2,00€
Plaquette de beurre 125g	1,20€

Cid' Aigre 50 cl (Maison Bouland)	1.90€
Cœur de pomme 100 cl (Maison Bouland)	2.80€
Cœur de poire 100 cl (Maison Bouland)	3.20€
Cidre bouché (Maison Bouland) 75 cl	3.00€
Miel 2 (Maison Cholet) 250 g	5€
Pâté paysan/tartinade boudin noir/pâté de campagne/pâté de tête (Ferme bio-logique) – 180 g : 6 € l'unité	
Rillettes 180 g (Ferme bio-logique) :	6€
Mug :	6.90€
Crayons :	3.90€
Cartes postales : .....	0.5 € TTC à l'unité ou 3.50 € les 10 cartes
Compote à boire : .....	0.50 € par gourde.

## Glaces

- Extrême, Nestlé, Kit Kat, Smarties, Lion	2,50	€
- Nestea, Pirulo Tropical, Pirulo Sparkly,	2,00	€
- Kim, Nesquik,	1,00	€

## Confiseries

- Sucette Chuppa	0,30	€
- Rouleau billes chewing-gum	0,30	€

- Tube de poudre, Collier .....	0,30 €
- Petit sachet Haribo .....	0,60 €

#### Boissons

- Panaché, Schweppes agrumes, Perrier, Coca-Cola, Orangina, Jus d'orange, Thé froid (33cl)	2,00€	
- Eau minérale (1,5L) :		1,00€
- Limonade (1L à 1.5L) :	2,10	€
- Eau minérale (0.5L) :		0,50€

#### CAUTION pour le camping :

-Barbecue :	50 €
-Pains de glace :	5 €
-Adaptateurs :	20 €
- Livres/jeux de société :	20 €
-Jetons ouverture barrière :	15€

- PRECISE que concernant le camping et la base de loisirs il s'agit de vente à emporter,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer des conventions de dépôt vente à titre gratuit sur le site du camping des sociétés Bouland de Courtomer , Ferme biologique de St Germain le Vieux et Mag presse du Mêle sur Sarthe.

<b>Délibération n°2018-0410-3-6</b> <b>Signature d'une convention avec l'AAPPMA pour la gestion piscicole du lac du Pays Mélois</b>
--

#### - Annule et remplace la délibération n°2018-0306-3-2 ;

Mr le Président donne lecture aux membres du Conseil des changements intervenus notamment sur la durée de la convention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- AUTORISE Mr le Président à signer la-dite convention.

<b>Délibération n°2018-0410-3-7</b> <b>Ouverture d'un poste PEC à raison de 24h00 pour les services techniques</b>
---

Monsieur le Président fait savoir qu'il y a lieu de créer un poste en contrat aidé.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la création d'un poste PEC pour 24 heures hebdomadaires à compter du 18 avril 2018 aux services techniques.
- AUTORISE Monsieur le Président ou les Vice-présidents en son absence à signer toute pièce relative à cette affaire.

<b>Délibération n°2018-0410-5-2</b> <b>Autorisation de signer un marché avec l'entreprise EBM (maçonnerie/carrelage) et divers avenant et plus-values pour la reconstruction du bâtiment GUILMAU à Saint Julien sur Sarthe</b>
---

- Vu l'avis favorable des membres de la CAO qui s'est déroulée le mardi 27 mars 2018,

- Vu l'expertise établie le mercredi 04 avril 2018 constatant la nécessité de faire des travaux supplémentaires au niveau de l'atelier relais Guilmau et la prise en charge des surcoûts par l'assurance chargée des indemnités de sinistre,
- Vu la nécessité pour la continuité technique de cette opération de conserver les entreprises qui avaient été initialement retenues dans le cadre de la passation d'un marché public,
- Vu l'urgence de finaliser ce projet pour permettre à l'entreprise GUILMAU de reprendre son activité dès la fin de ce chantier,

Monsieur Le Président rappelle au Conseil que s'agissant des travaux de réfection de carrelage, les conditions climatiques lorsque ce bâtiment était hors d'eau ont entraîné des dégâts imprévisibles sur 145 m<sup>2</sup> de la surface au sol (neige et gel).

Dès lors, il y a lieu, d'une part,

- De signer un marché avec la société EBM pour un montant de 24 977.21 € HT sans consultation ni publicité préalable pour répondre aux exigences particulières de ce chantier tout en respectant les conditions relatives aux marchés publics,
- Donner un avis favorable aux avenants et plus-value dont la liste suit :
- Lot charpente bardage pour l'entreprise GAULUPEAU : devis de 1 081 € HT soit une plus-value de 1.33% ce qui porte le marché à 82 224.00 € HT
- Lot menuiserie pour l'entreprise LESSINGER : devis de 2 134 € HT soit un avenant de 7.77 % ce qui porte le marché à 29 609.00 € HT
- Lot Plomberie menuiserie pour l'entreprise BESNIARD : devis de 450 € HT soit une plus- value de 2.76 % ce qui porte le marché à 16 767.00 € HT
- Lot peintures/ sols souples pour l'entreprise TOUDJA : devis de 197.50 € HT soit une plus-value de 0.91 % ce qui porte le marché à 21 843.75 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté :

- VALIDE les propositions de marché et avenant et plus-values telles que décrites ci-dessus,
- AUTORISE Mr le Président à signer toutes pièces relatives à ces opérations.
- PRECISE que les crédits seront inscrits en dépenses et en recettes au budget annexe « atelier relais GUILMAU ».

**Délibération n°2018-0410-6-1**  
**Autorisation donnée au Président de signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec SICA Normandie**  
**Création d'un équipement sportif sur la commune de Courtomer**

Monsieur Le Président propose au Conseil de retenir SICA Normandie pour la maîtrise d'œuvre de création d'un équipement sportif sur la commune de Courtomer.

Ce cabinet a fait une proposition s'élevant à 39 600.00 € HT pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 495 000.00 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce marché de maîtrise d'œuvre.

**Délibération n°2018-0410-6-2**  
**Location des salles intercommunales : pénalité (forfait chauffage et éclairage)**

Monsieur le Vice-président propose au Conseil que s'agissant des associations ou organismes qui utilisent les salles intercommunales à titre gratuit, il est souhaitable d'envisager une pénalité de 15 € par utilisation en cas de non-respect des règles relatives à la gestion du chauffage et d'éclairage qui engendrent des surcoûts pour la collectivité ;



Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité :

- VALIDE la proposition d'établissement d'une pénalité de 15 € par utilisation en cas de non-respect des règles relatives à la gestion du chauffage et éclairage des salles intercommunales pour les associations et/ou les organismes utilisant les salles à titre gratuit.
- ~~PRECISE que les autres règles relatives à la location et gestion des salles intercommunales demeurent~~

**Délibération n°2018-0410-8-1**  
**Modification des représentants de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe au sein du SMAEP de Gaprée pour la commune de Tellières le Plessis**

- Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe et plus particulièrement s'agissant de la compétence eau potable,

Monsieur le Président propose que les délégués au sein du SMAEP de Gaprée pour la commune de Tellières soient Mme Arnault et M. Gouëlle en lieu et place de Messieurs Buston et Guibourg.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité :

- DESIGNER Mme Arnault et M. Gouëlle pour représenter au sein du SMAEP de Gaprée la commune de Tellières le Plessis,

μ

**Délibération n°2018-0410-9-1**  
**Vote des subventions 2018 auprès de l'association « Rando-loisirs du Pays Mélois » pour des interventions sur les activités périscolaires 2017-2018**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de voter une subvention d'un montant de 384.00 € pour l'association « Rando-loisirs en Pays Mélois » dans le cadre des activités périscolaires.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- VOTE une subvention de 384.00 € pour l'association « Rando-loisirs en Pays Mélois ».

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**